

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 novembre 2024	Le vingt-cinq novembre deux mil vingt-quatre à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 19 novembre 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOUOLA (arrivé à 19h41), Léon TAISNE, Karine BOTTE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Carole HERVAGAUT, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Monique INFRAY, Anthony LE PENNEC, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Chantal INFRAY
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Corentin LECOMTE à Cédric VIGUERARD, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY, Hervé LOUR à Chantal INFRAY
En exercice..... 27	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, Stéphane BREHAM, William BERTRAND
Présents 19	<u>Secrétaire de séance</u> : Monique INFRAY
Pouvoirs 04	
Votants 23	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.60 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET VILLE - Décision Modification n°3 – Exercice 2024

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°3 2024.

Cette décision modificative N°3-2024 trouve son équilibre à (+) 13 539,00 € en section de fonctionnement et à (+) 37 489,58 € en section investissement.

En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 013 – Atténuations de charges, se voit augmenté de (+) 10 133,00 € correspondant à des remboursements constatés de l'assurance du personnel.

Le chapitre 70 – Produits ses services, du domaine et ventes diverses, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant au remboursement par l'agglomération de la taxe foncière du nouveau pôle petite enfance.

Le chapitre 73 - Impôts et taxes, se voit diminué de (-) 40 133,00 € correspondant à l'ajustement des droits de mutation suite à la notification

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit augmenté de (+) 30 000,00 € correspondant à l'inscription d'une subvention de fonctionnement liée aux fonds locaux de la CAF.

En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 6500,00 € correspondant à un transfert de crédits depuis le chapitre 65 afin de financer une partie de l'audit des services.

Le chapitre 012 – Charges de personnel, se voit augmenté de (+) 13 539,00 € correspondant à un ajustement des charges GUSO, CNAS, et de l'enveloppe de remboursement du renfort PVD.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit diminué de (-) 6500,00 € correspondant au transfert de crédits vers le chapitre 011.

En recettes d'investissement :

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement, se voit augmenté de (+) 37 489,58 € correspondant à l'inscription des subventions liées aux travaux de transformation de l'ex-CIC en librairie (20 000,00 € de fonds LEADER et 17 489,58€ de fonds de concours « Résorption de la vacance commerciale »).

En dépenses d'investissement :

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 32 839,58 € correspondant pour (+) 37 489,58 € aux subventions affectées pour les travaux de la librairie et pour (-) 4 650,00 € au transfert de crédits vers le chapitre 16.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées, se voit augmenté de (+) 4 650,00 € correspondant à l'inscription de la première mensualité de l'emprunt à taux zéro de la CAF pour la construction du nouveau Tremplin (montant total du prêt de 32 500€ sur 7 ans).

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°3/2024 transmis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'ADOPTER la Décision Modificative Budgétaire N°3/2024 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	23
Pour	23
Contre	-
Abstention	-

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire

Le Maire de Pont de l'Arche.

Richard JACQUET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	37 489,58	37 489,58
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		37 489,58	37 489,58
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	13 539,00	13 539,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		13 539,00	13 539,00
TOTAL DU BUDGET (5)		51 028,58	51 028,58

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 197 452,62	0,00	6 500,00	0,00	1 203 952,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 684 210,00	0,00	13 539,00	0,00	2 697 749,00
014	Atténuations de produits	48 672,00	0,00	0,00	0,00	48 672,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	783 713,00	0,00	-6 500,00	0,00	777 213,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 714 047,62	0,00	13 539,00	0,00	4 727 586,62
66	Charges financières	89 185,00	0,00	0,00	0,00	89 185,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 814,00		0,00	0,00	4 814,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 809 546,62	0,00	13 539,00	0,00	4 823 085,62

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		376 341,00		0,00	0,00	376 341,00

TOTAL	5 185 887,62	0,00	13 539,00	0,00	5 199 426,62
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 199 426,62
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	85 737,36	0,00	10 133,00	0,00	95 870,36
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	290 350,00	0,00	13 539,00	0,00	303 889,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 070 860,00	0,00	-40 133,00	0,00	1 030 727,00
731	Fiscalité locale	1 989 648,00	0,00	0,00	0,00	1 989 648,00
74	Dotations et participations (4)	1 487 428,43	0,00	30 000,00	0,00	1 517 428,43
75	Autres produits de gestion courante (4)	70 900,00	0,00	0,00	0,00	70 900,00
Total des recettes de gestion courante		4 994 923,79	0,00	13 539,00	0,00	5 008 462,79
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 995 223,79	0,00	13 539,00	0,00	5 008 762,79

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	4 995 223,79	0,00	13 539,00	0,00	5 008 762,79
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	190 663,83
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 199 426,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	376 341,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	100 375,50	0,00	0,00	0,00	100 375,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	537 939,02	0,00	32 839,58	0,00	570 778,60
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 351 047,93	0,00	0,00	0,00	1 351 047,93
Total des dépenses d'équipement		1 989 362,45	0,00	32 839,58	0,00	2 022 202,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	628 888,00	0,00	4 650,00	0,00	633 538,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		628 888,00	0,00	4 650,00	0,00	633 538,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 618 250,45	0,00	37 489,58	0,00	2 655 740,03

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		100 000,00		0,00	0,00	100 000,00

TOTAL	2 718 250,45	0,00	37 489,58	0,00	2 755 740,03
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 755 740,03
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 139 295,33	0,00	37 489,58	0,00	1 176 784,91
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 139 295,33	0,00	37 489,58	0,00	1 176 784,91
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	480 455,17	0,00	0,00	0,00	480 455,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	45 811,50	0,00	0,00	0,00	45 811,50
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	16 600,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	184 635,00	0,00	0,00	0,00	184 635,00
Total des recettes financières		707 501,67	0,00	0,00	0,00	707 501,67
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 846 797,00	0,00	37 489,58	0,00	1 884 286,58

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
041	Opérations patrimoniales (10)	100 000,00		0,00	0,00	100 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		476 341,00		0,00	0,00	476 341,00

TOTAL	2 323 138,00	0,00	37 489,58	0,00	2 360 627,58
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	395 112,45
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 755 740,03
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	376 341,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Saut 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).